



Distr. générale  
24 octobre 2024

Français  
Original : anglais

## **Déclaration de la huitième réunion de haut niveau sur la réduction des risques de catastrophe**

**Windhoek, 24 octobre 2024**



A.24-01271 (F)

## **Déclaration de Windhoek sur l'avancement du Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Afrique**

Nous, ministres et chefs de délégation chargés de la réduction des risques de catastrophe en Afrique, réunis à Windhoek, en Namibie, le 24 octobre 2024 à l'occasion de la huitième réunion de haut niveau sur la réduction des risques de catastrophe, qui a été précédée par la neuvième session de la Plateforme régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe, tenue les 22 et 23 octobre 2024 sur le thème : « Agir maintenant pour l'Afrique résiliente que nous voulons »,

*Exprimant* notre gratitude au Gouvernement et au peuple namubiens pour avoir accueilli ces événements, ainsi que pour l'hospitalité et l'accueil chaleureux qu'ils ont réservés aux délégués,

*Remerciant également* la Commission de l'Union africaine et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes d'avoir organisé ces événements avec le soutien de la Communauté de développement de l'Afrique australe,

*Rappelant* la décision [EX.CL/Dec.943 (XXX)], adoptée par le Conseil exécutif de l'Union africaine à sa trentième session ordinaire, tenue en janvier 2017 par laquelle il a approuvé le Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Afrique,

*Rappelant également* l'adoption de la Déclaration de Nairobi sur l'accélération de la réalisation des buts et objectifs du Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Afrique par les ministres africains et les chefs de délégation chargés de la réduction des risques de catastrophe en Afrique à la septième réunion de haut niveau sur la réduction des risques de catastrophe, tenue à Nairobi le 19 novembre 2021,

*Appréciant* les efforts déployés par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les communautés économiques régionales et les parties prenantes non gouvernementales, ainsi que le soutien du Groupe de travail africain sur la réduction des risques de catastrophe, pour mettre en œuvre les priorités et les décisions énoncées dans la Déclaration de Nairobi et dans la Position commune de l'Afrique à la session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe de 2022,

*Félicitant* la Commission de l'Union africaine pour son leadership dans la concrétisation des priorités et des décisions énoncées dans la Déclaration de Nairobi et dans la Position commune de l'Afrique à la session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe de 2022,

*Rappelant* la décision prise par le Conseil exécutif de l'Union africaine à sa quarantième session ordinaire, tenue en février 2022 [EX.CL/Dec.1143-1167(XL)], dans laquelle le Conseil a approuvé le cadre institutionnel et opérationnel pour un système d'alerte précoce et d'action rapide multirisque en Afrique et son programme d'exécution 2022-2030,

*Prenant acte* du lancement de l'initiative « Alertes précoces pour tous » du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Charm el-Cheikh

(Égypte), et du Plan d'action pour un système d'alerte précoce multirisque pour tous en Afrique (2023-2027) lors du premier Sommet africain sur le climat, tenu à Nairobi, et reconnaissant leur importance pour soutenir la mise en place du cadre institutionnel et opérationnel pour un système d'alerte précoce et d'action rapide multirisque en Afrique et de son programme d'exécution 2022-2030,

*Nous félicitant* de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies, en mai 2023, de la déclaration politique issue de la réunion de haut niveau sur l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030),

*Nous félicitant également* de la Déclaration de Nairobi des dirigeants africains sur le changement climatique et de l'appel à l'action, adoptés lors du premier Sommet africain sur le climat, qui s'est tenu à Nairobi du 4 au 6 septembre 2023,

*Nous félicitant en outre* des résultats des vingt-septième et vingt-huitième sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenues respectivement à Charm el-Cheikh (Égypte) du 6 au 18 novembre 2022 et à Dubaï (Émirats arabes unis) du 30 novembre au 13 décembre 2023, et prenant note de l'accord conclu à la vingt-huitième session pour rendre opérationnel le Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices lancé à la vingt-septième session,

*Prenant acte* des résultats de la dixième session du Forum régional africain pour le développement durable, tenue à Addis-Abeba du 23 au 25 avril 2024, de la sixième Conférence ministérielle africaine sur la météorologie (Addis-Abeba, 16 et 17 mai 2024), de la réunion extraordinaire virtuelle du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe sur la sécheresse et les inondations provoquées par El Niño (20 mai 2024), de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (Antigua-et-Barbuda, 27-30 mai 2024), du premier Forum urbain africain (Addis-Abeba, 4-6 septembre 2024), de la réunion stratégique ministérielle des pays les moins avancés (Lilongwe, 26-28 août 2024), de la douzième Conférence sur le changement climatique et le développement en Afrique (Abidjan, 30 août-2 septembre 2024), de la dixième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (Abidjan, 3-6 septembre 2024), et du premier Forum multipartite sur les alertes précoces pour tous en Afrique (Windhoek, 21 octobre 2024),

*Prenant également acte* de l'adoption du Pacte pour l'avenir, ainsi que de ses annexes, y compris la Déclaration sur les générations futures et le Pacte numérique mondial, par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2024, et notant que la mise en œuvre du Programme d'action est essentielle pour celle du Pacte pour l'avenir en Afrique,

*Nous déclarant profondément préoccupés* par la gravité et la fréquence croissantes des catastrophes liées aux phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes, en particulier celles déclenchées par les phénomènes El Niño et l'oscillation australe, surtout dans les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays les moins avancés,

*Conscients* du récent rapport de l'Organisation météorologique mondiale sur l'état du climat en Afrique en 2023, selon lequel, en moyenne, les pays africains perdent de 2 à 5 % de leur produit intérieur brut chaque année en raison des risques liés au climat, et que nombre d'entre eux consacrent jusqu'à 9 % de leur budget à la lutte contre les phénomènes climatiques extrêmes,

*Reconnaissant* l'impact significatif des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes déclenchés par El Niño et l'oscillation australe sur le continent africain, en particulier sur l'agriculture et la sécurité alimentaire et sur les communautés les plus exposées, et le besoin urgent d'investir davantage dans les réseaux d'observation et les outils de prévision, la réduction des risques de catastrophe, la préparation, l'alerte précoce et l'action précoce, la reprise résiliente, la reconstruction en mieux, l'action anticipative et l'adaptation au climat, en particulier dans les pays les plus touchés,

*Reconnaissant également* la nature systémique du risque, illustrée par les catastrophes interconnectées et simultanées et leurs impacts en cascade et dévastateurs, qui sapent les efforts visant à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons,

*Reconnaissant en outre que* l'épidémie de mpox a été déclarée urgence de santé publique pour la sécurité continentale par les Centres africains de contrôle et de prévention des maladies et urgence de santé publique de portée internationale par l'Organisation mondiale de la Santé en août 2024, et appréciant leurs efforts pour renforcer et accélérer la riposte à l'épidémie de mpox et aux épidémies de maladie à virus de Marburg en cours en Afrique,

*Reconnaissant* le leadership de la Commission de l'Union africaine dans la mise en œuvre du Plan d'action pour un système d'alerte précoce multirisque pour tous en Afrique (2023-2027) avec le soutien des entités du système des Nations Unies et d'autres partenaires sur tout le continent,

*Conscients* de l'important déficit de financement pour la mise en œuvre de mesures de réduction et de gestion des risques de catastrophe, y compris les priorités en matière de réponse et de relèvement et le programme du Système d'alerte précoce et d'action rapide multirisque en Afrique,

*Conscients également* de la nécessité pour les États Membres africains de mettre en place des salles d'opérations pour l'alerte précoce et l'action rapide multirisques en vue de la coordination, du suivi et de la diffusion d'informations sur la survenance potentielle de catastrophes et leurs impacts associés, afin de faciliter les activités de préparation, de réponse et de relèvement en cas de catastrophe, ainsi que les mesures d'anticipation,

*Appréciant* le rôle des parties prenantes, notamment les parlementaires, les organisations de la société civile, les sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la communauté scientifique, les médias, les établissements d'enseignement, les jeunes, les femmes, les personnes handicapées, les entités du secteur privé, les autorités locales et les communautés, dans le soutien et la mise en œuvre du Programme d'action à tous les niveaux, ainsi que les efforts déployés par la Mutuelle panafricaine de gestion des risques pour aider les États Membres à renforcer les mécanismes de financement des risques,

*Soulignant* l'importance d'assurer des synergies et une cohérence dans l'exécution des mesures de prévention des catastrophes et d'anticipation, ainsi que des actions humanitaires, de développement et de lutte contre le changement climatique à tous les niveaux, notamment dans le contexte du lien entre l'humanitaire, la paix et le développement,

*Conscients* des résultats du premier bilan mondial mené dans le cadre de l'Accord de Paris et de la nécessité d'une ambition urgente en matière d'action climatique pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, et préoccupés par l'insuffisance des moyens de mise en œuvre fournis par les pays développés pour l'adaptation au changement climatique et le renforcement de la résilience,

*Nous félicitant* du lancement du Programme de résilience urbaine en Afrique, qui, avec l'initiative « Pour des villes résilientes 2030 », peut contribuer de manière significative à la mise en œuvre du Programme d'action dans les zones urbaines,

*Prenant note* du Cadre global pour la sécurité scolaire 2022-2030 élaboré par l'Alliance mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et la résilience dans le secteur de l'éducation,

*Nous félicitant* du lancement de l'Alliance du secteur privé en faveur de sociétés résilientes aux catastrophes, établie par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, et du Plan d'action pour l'égalité des sexes à l'appui de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030),

*Appréciant* le soutien apporté par les gouvernements africains, les partenaires de développement, les entités des Nations Unies et les institutions financières internationales et régionales pour la mise en œuvre du Programme d'action,

*Déclarant* notre détermination à tenir nos engagements concernant la mise en œuvre du Programme d'action, de la Stratégie régionale africaine de prévention des catastrophes et des stratégies et plans d'action sous-régionaux et nationaux pour la réduction des risques de catastrophe, en tant qu'instruments cruciaux pour la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063,

1. *Demandons* aux États Membres, avec l'appui des communautés économiques régionales, de la Commission de l'Union africaine, des entités des Nations Unies et des partenaires de développement, à mobiliser des ressources pour faire avancer la mise en œuvre du programme du système multirisque d'alerte précoce et d'action rapide pour l'Afrique, y compris la création de salles d'opérations ;
2. *Demandons également* aux États Membres, avec l'appui des communautés économiques régionales, de la Commission de l'Union africaine, des entités des Nations Unies et des partenaires de développement, de s'appuyer sur les initiatives existantes et d'assurer la mise en œuvre, à l'initiative des pays, du Plan d'action pour des alertes précoces pour tous en Afrique (2023-2027) à l'appui du Programme de système d'alerte précoce et d'action rapide multirisque pour l'Afrique, y compris dans les pays en situation de fragilité ou touchés par un conflit ;
3. *Réitérons* l'appel lancé aux États Membres, aux communautés économiques régionales, à la Commission de l'Union africaine, aux centres climatiques régionaux et aux centres

météorologiques régionaux spécialisés pour qu'ils développent les capacités et augmentent les investissements dans les systèmes météorologiques et hydrologiques nationaux afin d'améliorer la production d'informations météorologiques et climatiques et la fourniture de services pour une alerte précoce efficace, une action anticipée et une gestion des risques transfrontaliers à tous les niveaux, et pour qu'ils reconnaissent le rôle essentiel des services météorologiques et hydrologiques nationaux dans la fourniture d'avertissements et d'alertes relatifs au temps, au climat et à l'eau ;

4. *Encourageons* les États Membres, les communautés économiques régionales, les entités des Nations Unies et les autres organisations et institutions financières internationales et régionales à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les programmes de développement de tous les secteurs ;

5. *Demandons* aux États Membres, aux communautés économiques régionales, aux autorités locales, aux entités du secteur privé, aux établissements d'enseignement, aux organisations de la société civile, aux partenaires de développement et aux autres parties prenantes de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de lois, de systèmes et de pratiques, de politiques, de stratégies et de programmes de réduction des risques de catastrophe cohérents, tenant compte des risques, centrés sur l'être humain, inclusifs, holistiques, respectueux de l'égalité entre les sexes et intégrant les personnes handicapées, ainsi que de systèmes et de pratiques de savoirs autochtones et locaux ;

6. *Réitérons* l'appel aux États Membres pour qu'ils augmentent l'allocation et les dépenses budgétaires publiques annuelles, qu'ils mettent en place des solutions de financement innovantes, y compris au niveau local, et qu'ils galvanisent les investissements du secteur privé afin d'accélérer l'exécution du Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Afrique ;

7. *Appelons* la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les partenaires de développement à renforcer la capacité des États Membres à accéder aux facilités de financement internationales ;

8. *Exhortons* les États Membres et les communautés économiques régionales à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies de réduction des risques de catastrophe et des mécanismes de relèvement durables et inclusifs ;

9. *Appelons* les États Membres, les autorités locales et les partenaires à mettre en œuvre le Programme de résilience urbaine en Afrique, en s'appuyant sur l'initiative « Pour des villes résilientes 2030 », et à mettre en œuvre les résultats du premier Forum urbain africain ;

10. *Appelons également* les États Membres, les autorités locales et les partenaires à aligner les résultats du premier Forum urbain africain sur ceux de la douzième session du Forum urbain mondial, qui se tiendra au Caire du 4 au 8 novembre 2024 ;

11. *Encourageons* les États Membres à mener des évaluations des risques de catastrophe et des tests de résistance des systèmes d'infrastructures critiques afin de s'assurer que les plans

d'infrastructure sont à l'épreuve des risques et sont alignés sur les stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe et les évaluations des risques ;

12. *Encourageons également* les États Membres à soutenir le renforcement des partenariats entre les institutions responsables de la réduction des risques de catastrophe et celles chargées de la gestion des déplacements, de la gestion de l'environnement ainsi que de l'action, de la planification et du financement dans le domaine du changement climatique, afin de promouvoir une approche globale de la gestion des risques à tous les niveaux ;

13. *Réitérons* l'appel lancé aux États Membres et aux communautés économiques régionales pour qu'ils participent activement au Forum régional africain pour le développement durable et à la Conférence sur le changement climatique et le développement en Afrique, qu'ils en assurent le suivi et que la réduction des risques de catastrophe fasse partie intégrante des examens nationaux volontaires et des examens infranationaux volontaires réalisés dans le cadre du Forum régional africain pour le développement durable ;

14. *Exhortons* la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les entités du secteur privé, les établissements d'enseignement, les organisations de la société civile, les partenaires du développement et les autres parties prenantes à aider les États Membres à améliorer leur capacité à anticiper les épidémies de mpox et de maladie à virus de Marburg, à s'y préparer, à y répondre et à récupérer, et à prendre en compte la réduction des risques de catastrophe lors de l'élaboration des plans et politiques de relèvement, des plans et stratégies de prévention des épidémies et des pandémies et de résilience des systèmes de soins de santé ;

15. *Demandons* à la Commission de l'Union africaine, aux communautés économiques régionales, aux entités des Nations Unies et aux partenaires de développement de renforcer la capacité des États Membres à tirer parti du Cadre de suivi et d'établissement de rapports du Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Afrique et du système de suivi du Cadre de Sendai pour assurer le suivi et l'établissement de rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation de tous les objectifs du Cadre de Sendai et du Programme d'action ;

16. *Demandons* aux États Membres et aux communautés économiques régionales de soutenir l'élaboration du rapport biennal sur la mise en œuvre du Programme d'action ;

17. *Exhortons* les États Membres à améliorer les systèmes nationaux de collecte, d'analyse et de communication des données sur les pertes et les dommages causés par les catastrophes, ventilées par pertes économiques et non économiques et, le cas échéant, par revenu, âge, sexe, handicap et situation géographique ;

18. *Encourageons* les communautés économiques régionales, la Commission de l'Union africaine, les entités des Nations Unies et les partenaires de développement à soutenir les États Membres dans leurs efforts pour bénéficier de l'assistance technique fournie par le réseau de Santiago pour éviter, minimiser et traiter les pertes et dommages associés aux effets néfastes du

changement climatique à tous les niveaux et pour avoir accès au Fonds de réponse aux pertes et dommages ;

19. *Appelons* les États Membres, les communautés économiques régionales et la Commission de l'Union africaine à s'attaquer de manière proactive au problème des déplacements provoqués par les catastrophes à tous les niveaux en intégrant la réduction des risques de catastrophe, le changement climatique et la gestion de l'environnement dans les stratégies et les plans de développement ;

20. *Appelons également* les États Membres, les communautés économiques régionales et la Commission de l'Union africaine à renforcer la cohérence des politiques et les partenariats public-privé, et à tirer parti de solutions novatrices et rentables fondées sur la nature et d'approches de réduction des risques de catastrophe basées sur les écosystèmes pour combler les lacunes en matière de résilience, de préparation et de réponse au changement climatique et mieux reconstruire pour assurer la durabilité ;

21. *Appelons* les États Membres, les communautés économiques régionales, la Commission de l'Union africaine et les autres parties prenantes à promouvoir la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et celles énoncées dans le *Rapport biennal sur le Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Afrique* ;

22. *Appelons également* les États Membres, les communautés économiques régionales, la Commission de l'Union africaine et les autres parties prenantes à mettre en œuvre le Plan d'action pour l'égalité des genres visant à soutenir la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) à tous les niveaux ;

23. *Exhortons* les États Membres, les communautés économiques régionales, la Commission de l'Union africaine et les partenaires au développement à soutenir et à donner la priorité aux approches scientifiques de la réduction des risques de catastrophe en augmentant les investissements dans la recherche et l'innovation et en encourageant les dialogues sur la science, les politiques et les pratiques, et à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les systèmes d'éducation de la petite enfance, du primaire, du secondaire et du tertiaire ;

24. *Mandatons* la Commission de l'Union africaine de coordonner l'élaboration de la Position commune de l'Afrique à la huitième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe ;

25. *Invitons* le Gouvernement namibien, en sa qualité de Président de la neuvième session de la Plateforme régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe et de la huitième réunion de haut niveau sur la réduction des risques de catastrophe, de soumettre la présente déclaration aux organes délibérants compétents de l'Union africaine pour examen et approbation.

Fait ce jour, le 24 octobre 2024, à Windhoek